



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public *Syndicat du Val-de-Marne*

Le Maire de St Denis (93) renonce à engager les écoles de sa commune dans la cité éducative en reconnaissant qu'il s'agit « d'une porte d'entrée de la réforme Blanquer ».

**Les maires de Champigny-Chennevières Villeneuve-St-Georges, Orly, Créteil doivent en tirer la même conclusion : pas de convention mettant en place une cité éducative dans leur commune !
L'Éducation doit rester nationale !**

Le SNUDI-FO publie des extraits de la lettre que 23 collègues des écoles du groupe scolaire Anatole France de Champigny ont adressé au Maire de Champigny :

« (...) Nous sommes enseignants fonctionnaires de l'Etat nous voulons le rester. Nous ne voulons pas devenir des "moyens mutualisés" dont l'utilisation serait déterminée par un contrat (une convention) que vous signeriez avec le maire de Chennevières et le représentant de l'Etat. Nous ne voulons pas être placés sous l'autorité « d'un Principal de collège chef de file pour l'ensemble des établissements relevant de la cité éducative » Nous relevons de l'Education nationale et nous voulons garder les mêmes droits que les collègues des autres écoles. Nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation d'exception pour nos droits et le fonctionnement de nos écoles. Nos élèves ont droit à l'égalité, aux programmes nationaux, aux diplômes nationaux. Nous refusons toute remise en cause de nos garanties statutaires de fonctionnaires d'Etat, au profit de la convention que vous signeriez mettant en place la cité éducative du Bois l'Abbé. L'école publique ne peut être que nationale.

Monsieur le Maire, l'école publique républicaine c'est l'égalité des droits, ce n'est pas une école « sous contrat ».

Nous nous battons pour le retrait de la loi Blanquer et ses EPSF. Il est hors de question pour nous d'accepter leur mise en oeuvre par la création d'une cité éducative.

Nous avons subi pendant plusieurs années la réforme des rythmes scolaires qui générait confusion entre l'école, le centre de loisirs, l'association culturelle ou sportive, qui opposait les personnels les uns aux autres en imposant la mutualisation des locaux... Ce sont tous les méfaits de la réforme des rythmes scolaires, rejetée massivement par les enseignants et les parents, qui seraient amplifiés et érigés en système de fonctionnement avec les cités éducatives.

(...)Monsieur le Maire nous avons appris que vous aviez jusqu'au 30 juin pour donner votre réponse. Aussi, nous vous demandons de refuser la création d'une zone d'exception au Bois l'Abbé et de ne pas vous engager, de ne pas NOUS engager dans la création de cette cité éducative. »

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29

Email : 94snudifo@gmail.com - internet : <http://snudifo94.fr> -  SNUDI FO 94 -  SNUDIFO94

Nos collègues ont raison ! Blanquer a dû retirer les EPSF de son projet de loi face à la mobilisation des enseignants avec les syndicats, pas question qu'ils soient réintroduits par la fenêtre avec les cités éducatives.

Le SNUDI-FO 94 rappelle que lors de l'assemblée départementale du 9 mai à Ivry, les représentants du SNUDI-FO 94, du SNUipp-FSU 94, de la CGT Educ'action 94 et de Sud Education 94 et l'ensemble des participants ont approuvé à l'unanimité la proposition que les organisations syndicales départementales rencontrent ensemble les Maires de Créteil, Orly, Champigny, Chennevières et Villeneuve-St-Georges en leur demandant de refuser de signer les conventions mettant en place les cités éducatives,

Le SNUDI-FO 94 informe qu'à St Denis (93) le maire qui s'était dans un premier temps porté candidat pour mettre en place une cité éducative a indiqué il y a peu, suite à l'intervention des enseignants avec leurs syndicats, retirer la candidature de sa ville pour une « cité éducative », car « il existe un risque qu'il (ce projet) soit une porte d'entrée pour la réforme Blanquer ».

Pour le SNUDI-FO, les Maires de Créteil, Champigny, Chennevières, Orly et Villeneuve-Saint-Georges seraient bien inspirés de faire de même !

Informé que le Maire de Champigny convoque un conseil municipal extraordinaire le mercredi 26 juin prochain avec à son ordre du jour la signature ou non de la convention mettant en place la cité éducative sur les quartiers du Bois l'Abbé de Chennevières et Champigny,

Le SNUDI-FO 94 s'adresse aux autres organisations syndicales afin que conformément aux engagements pris, une démarche commune soit organisée pour demander que les maires de Champigny et Chennevières ne signent pas la convention mettant en place la cité éducative.

- **Retrait de la loi Blanquer !**
- **Abandon des cités éducatives**
- **Maintien du statut national des professeurs des écoles dans le cadre du statut général de la fonction publique !**
- **Non aux regroupements fusions d'écoles !**
- **Ouverture immédiate des classes demandées par les écoles !**

Créteil le 18 juin 2019

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29

Email : 94snudifo@gmail.com - internet : <http://snudifo94.fr> -  SNUDI FO 94 -  SNUDIFO94